



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique
Commune de Vigneux-de-Bretagne

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2015 – 19h30

Date de convocation : 23 juin 2015

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 26
- votants : 29

Présents :

BÉZIER Joseph, PLONEÏS-MÉNAGER Sandrine, DAVID Philippe, FRANCO Gwëñola, LEGOUX Patrick, CROM Gaëlle, LAMIABLE Patrick, BOUIN Sylvie, ALLAIN Dominique, CADOT Véronique, ROLLAND Guillaume, JOLY Chantal, BRETESCHE Julien, GAVELLE Céline, HAMON Jean-Yves, RIOU Sylviane, PLASSARD Vincent, DURANCE Émilie, VINCE André, DELÂTRE Christophe, DUBOIS Marie-Christine, DARROUZÈS Didier, GOUJON Anne, PORTIER Joël, COSNARD Maïté, MIOT Bruno

Absents excusés :

Martine MAILLARD pouvoir à Joseph BÉZIER

Bertrand LE DORZE pouvoir à Philippe DAVID

Nathalie MERCIER pouvoir à Sandrine PLONEIS-MÉNAGER

Secrétaire de séance : Guillaume ROLLAND

Approbation du procès-verbal du 19 mai 2015

Compte-rendu des décisions du Maire

Au titre des pouvoirs qui lui ont été confiés, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

N° 2015-009 du 24/06/15 – Acquisition du progiciel de police municipale Logipolweb – marché passé selon la procédure adaptée avec la société AGELID. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois à compter de la date de signature du marché. Le montant de la prestation :

- Acquisition licence + reprise des données + formation des utilisateurs (2015) :

Montant 1 230,00 HT soit 1 476,00€ TTC

- Maintenance et renouvellement de la licence (à partir de 2016) :

_____ Montant annuel : 180,00€HT soit 216,00€ TTC

MAIRIE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE

9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne

Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59

contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

N° 2015-010 du 25/06 – Service de restauration municipale, scolaire, ALSH et multi-accueil : prestations d’approvisionnement et d’assistance technique – Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS RESTORIA. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 1 fois à compter du 1^{er}/09/2015. Les tarifs des prestations sont présentés en annexe.

Finances – Marchés publics

1. Révision des tarifs de mise à disposition des salles municipales à compter du 1er juillet 2015

Le Conseil municipal décide d’appliquer les nouveaux tarifs pour les réservations déposées à compter du 1^{er} juillet 2015 comme suit :

SALLE JULES VERNE

CARACTERE DE L'UTILISATION DES LOCAUX	TARIFS	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée (sono inclus)	250 €	550 €
Forfait week-end (sono inclus)	425 €	725 €
Caution dégâts salle et matériels	300 €	300 €
Caution ménage	150 €	150 €

ANCIENNE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

CARACTERE DE L'UTILISATION DES LOCAUX	TARIFS	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur (particuliers)	70 €	170 €
1/2 journée*	110 €	220 €
Journée*	200 €	400 €
Caution dégâts salle et matériels	300 €	300 €
Caution ménage	150 €	150 €

* Pas de possibilité de repas.

SALLE GESVRE et CENS

CARACTERE DE L'UTILISATION DES LOCAUX	TARIFS	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur (particuliers)	70 €	170 €
1/2 journée*	110 €	220 €
Journée*	200 €	400 €
Caution dégâts salle et matériels	300 €	300 €
Caution ménage	150 €	150 €

* Pas de possibilité de repas.

SALLE DU TERRAIN DE JEUX

CARACTERE DE L'UTILISATION DES LOCAUX	TARIFS	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée	35 €	---
Caution salle et matériels	100 €	---

Gratuité exceptionnelle : A l'occasion d'une inhumation sur la commune, une salle municipale pourra être mise gracieusement à disposition de la famille, sous réserve de disponibilité, afin qu'elle puisse se réunir le jour de la sépulture.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

2. Délégation de service public – Election des membres de la commission d'ouverture des plis

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres comme suit :

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Nombre de voix : 29

TITULAIRES :

1. Bertrand LE DORZE
2. Martine MAILLARD
3. Christophe DELATRE
4. Chantal JOLY
5. Joël PORTIER

SUPPLEANTS :

1. Philippe DAVID
2. Sylviane RIOU
3. Julien BRETESCHE
4. Dominique ALLAIN
5. Marie-Christine DUBOIS

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

3. Budget principal 2015 : décision modificative n° 1

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 1, relative au Budget principal de l'exercice 2015 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
D 2115	824	Terrains bâtis	-80 000,00	
D 27638	824	Créances sur Autres établissements publics	80 000,00	
		TOTAL	0,00	0,00

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

4. Budget assainissement 2015 : décision modificative n° 1

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 relative au Budget assainissement de l'exercice 2015 suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DF 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 134,00	
DF 023	<i>Virement à la section investissement</i>	-2 134,00	
	TOTAL	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
RI 021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		-2 134,00
DI 2315	Installations, matériels et outillages techniques	-2 134,00	
	TOTAL	-2 134,00	-2 134,00

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

5. Adhésion à un groupement de commandes pour l'acquisition de panneaux lumineux d'information

Le Conseil municipal décide :

- De constituer un groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition de panneaux lumineux d'information, entre les Communes de Sucé sur Erdre, Casson, Héric, et Vigneux de Bretagne
- D'autoriser l'adhésion de la Commune de Vigneux-de-Bretagne au groupement de commandes,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de panneaux lumineux d'information, annexée à la présente note,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement,
- De désigner le membre titulaire et le membre suppléant de la Commune de Vigneux-de-Bretagne à la commission spécifique du groupement :
 - Membre titulaire : Bertrand LE DORZE
 - Membre suppléant : Martine MAILLARD
- D'autoriser le coordonnateur, la Commune de Sucé-sur-Erdre, représentée par son Maire, à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte des communes de Sucé sur Erdre, Casson, Héric, et Vigneux de Bretagne et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Economie, agriculture, environnement

6. Convention de partenariat avec la FDGDON 44 pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal

Le Conseil municipal :

- Approuve la passation de la convention de partenariat avec la FDGDON 44 pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer ladite convention.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Vie associative, sports

7. Approbation du règlement des salles municipales applicable au 1er juillet 2015

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement des salles.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Personnel communal

8. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité - service vie scolaire et périscolaire (filière animation) - période du 24/08/2015 au 05/07/2016

Considérant la continuité des horaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la nécessité à compléter les effectifs au sein des services périscolaires, il est proposé au Conseil municipal, après étude, de créer 17 emplois non permanents à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 24 août 2015 au 5 juillet 2016, ainsi qu'il suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de poste
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	28.25/35ème	1
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	25.5/35ème	1
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	23/35ème	1
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	21.75/35ème	1
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	11/35ème	1
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	10.75/35ème	1
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	5.50/35ème	11

Le Conseil municipal :

- Décide de créer 17 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour la période du 24 août 2015 au 5 juillet 2016,
- Précise que la durée hebdomadaire des emplois sera de 28.25/35^{ème} – 25.5/35^{ème} – 23/35^{ème} – 21.75/35^{ème} – 11/35^{ème} – 10.75/35^{ème} et 5.50/35^{ème} (11 postes),
- Décide que la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget,
- Autorise M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives au recrutement des agents.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

9. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité - service vie scolaire et périscolaire (filière technique) - période du 24/08/2015 au 05/07/2016

Considérant la continuité des horaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la nécessité à compléter les effectifs au sein des services de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux, il est proposé au Conseil municipal, après étude, de créer 3 emplois non permanents à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 24 août 2015 au 5 juillet 2016, ainsi qu'il suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de poste
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	33/35ème	1
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	28.75/35ème	1
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	6/35ème	1

Le Conseil municipal :

- Décide de créer 3 emplois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour la période du 24 août 2015 au 5 juillet 2016,
- Précise que la durée hebdomadaire des emplois sera de 33/35^{ème} – 28.75/35^{ème} et 6/35^{ème},
- Décide que la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget,
- Autorise M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives au recrutement des agents.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

10. Modification du tableau des effectifs – modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet au sein du service vie scolaire et périscolaire, compte tenu de la constante progression de fréquentation des élèves au sein du restaurant scolaire et de la nécessité à les encadrer.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2015 ainsi qu'il suit :

- modification d'1 poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe de 10/35^{ème} à 17.5/35^{ème}

Le Conseil municipal :

- Adopte les propositions de M. le Maire,
- Modifie le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2015,
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Communication sur l'actualité d'Erdre et Gesvres



Affiché le 02 juillet 2015.

Joseph BÉZIER
Maire